

FLUSHING

YOUR PLUMBING

AT-A-GLANCE GUIDE FOR SCHOOLS, PRIVATE SCHOOLS AND CHILD CARE CENTRES

WHO SHOULD FLUSH THEIR PLUMBING?

All schools, private schools and child care centres

HOW OFTEN SHOULD PLUMBING BE FLUSHED?

How often you flush depends on several factors including:

- the age of the plumbing in the building
- lead test results from previous drinking water sampling
- the location and use of drinking water fixtures
- if there is an NSF certified filter installed on a drinking water fixture

DAILY — Flush daily if:

- any part of your plumbing was installed prior to 1990 and you have fewer than two consecutive years of lead test results
or
- there has been an exceedance of the standard for lead in the past 24 months
or
- your facility has been directed to flush daily

WEEKLY — Flush weekly if:

- any part of your plumbing was installed prior to 1990, you have at least two consecutive years of lead test results and there has been no exceedance of the standard for lead in the past 24 months
or
- no plumbing was installed prior to 1990 and there has been no exceedance of the standard for lead in the past 24 months

NO FLUSHING

Applicable to all fixtures, except for “end of branch” taps. Flushing is not required for:

- fountains and taps where the most recent standing sample was at or below 1 µg/L, including with an NSF filter
- taps that do not provide drinking water or are not used to prepare food or drink for children under 18

HOW TO FLUSH YOUR PLUMBING

- 1. SCHEDULE** a time to do your flushing so that it starts and ends before your facility opens for the day or week. If, for example, the facility has overnight programs or is a boarding school and there is no clear time when the facility opens for the day then simply complete the flushing as early as practical.



- 2. FOR 5 MINUTES**, flush the plumbing by running the cold water tap at the end of each branch or run of pipe that serves drinking water taps and fountains or taps used to prepare food or drink for children under 18. All the 5 minute flushing must be complete before moving to the next step.



- 3. FOR 10 SECONDS**, flush every drinking water fountain and any tap that provides drinking water or is used to prepare food or drink for children under 18.



- 4. RECORD** the date, time and location of the completed flushing. Also record the name of the person who did the flushing or verified that any automatic flushing devices worked properly.



ADDITIONAL NOTES:

- The standard for lead can be found in Ontario Regulation 169/03 (Ontario Drinking Water Quality Standards).
- Do not remove the aerator when flushing.
- If, for a given day or week, a part of the building will not be used to provide services or hold programs for children under 18, then flushing is not required in that part of the building.

For more information about flushing and sampling for lead, visit www.ontario.ca/drinkingwater

Disclaimer: This is a guide only and should not be relied on for compliance purposes. To be clear about your specific legal requirements refer to the text of Ontario Regulation 243/07 (Schools, Private Schools and Child Care Centres) and the Safe Drinking Water Act, 2002. Schools, private schools and child care centres that operate their own drinking water systems are also regulated under Ontario Regulation 170/03 (Drinking Water Systems) and have additional legal requirements.

VIDANGER

VOTRE INSTALLATION DE PLOMBERIE

GUIDE PRATIQUE POUR LES ÉCOLES, LES ÉCOLES PRIVÉES ET LES GARDERIES

QUI DOIT VIDANGER SON INSTALLATION DE PLOMBERIE?

Toutes les écoles, les écoles privées et les garderies.

À QUELLE FRÉQUENCE DEVEZ-VOUS VIDANGER L'INSTALLATION DE PLOMBERIE?

La fréquence de vidange dépend de plusieurs facteurs, notamment :

- de l'âge de votre plomberie;
- des résultats d'analyse de la teneur en plomb obtenus pour le précédent échantillon d'eau potable;
- de l'emplacement et de l'utilisation des appareils de plomberie;
- de la présence ou non d'un filtre certifié NSF dans les appareils de plomberie.

UNE FOIS PAR JOUR — vidanger une fois par jour :

- si une partie de l'installation de plomberie a été installée avant 1990 et si on ne dispose pas de résultats d'analyse complets pour les deux dernières années consécutives;
ou
- s'il y a eu dépassement de la teneur en plomb admissible au cours des 24 derniers mois;
ou
- si la vidange quotidienne a été imposée à vos installations.

UNE FOIS PAR SEMAINE — vidanger une fois par semaine :

- si une partie de l'installation de plomberie a été installée avant 1990, si on dispose de résultats d'analyse de la teneur en plomb des deux dernières années au moins, et s'il n'y a pas eu de dépassement de la teneur en plomb admissible au cours des 24 derniers mois;
ou
- s'il n'y a eu aucune installation de plomberie avant 1990 et s'il n'y a pas eu de dépassement de la teneur en plomb admissible au cours des 24 derniers mois.

AUCUNE VIDANGE

S'applique à tous les appareils, sauf aux robinets d'extrémité. La vidange n'est pas requise pour :

- les fontaines et les robinets pour lesquels le dernier échantillon d'eau stagnante a affiché un taux égal ou inférieur à 1 µg/L, en présence d'un filtre NSF;
- les robinets qui ne fournissent pas d'eau potable ou qui ne sont pas utilisés pour la préparation des repas et des boissons destinés aux jeunes de moins de 18 ans.

COMMENT VIDANGER VOTRE INSTALLATION DE PLOMBERIE

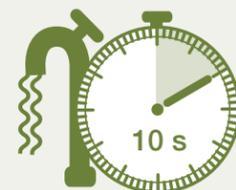
- 1. CALENDRIER** : prévoyez une période pour faire la vidange, avant que vos installations n'ouvrent leurs portes pour la journée ou pour la semaine. Si, par exemple, vos installations offrent des services de nuit (p. ex., un pensionnat) et qu'il n'y a pas d'heure précise pour l'ouverture des portes, il faut effectuer la vidange le plus tôt possible dans la journée.



- 2. DURANT 5 MINUTES** : vidangez l'installation de plomberie en laissant couler l'eau froide du robinet d'extrémité ou d'une conduite qui alimente les fontaines et les robinets d'eau potable utilisés pour la préparation de repas et de boissons destinés aux jeunes de moins de 18 ans. La vidange de 5 minutes doit être terminée avant de passer à l'étape suivante.



- 3. DURANT 10 SECONDES** : laissez couler l'eau de chaque fontaine et robinet d'eau potable, et de tout robinet fournissant de l'eau potable ou utilisé pour la préparation de repas et de boissons destinés aux jeunes de moins de 18 ans.



- 4. RAPPORT** : inscrivez la date, l'heure et l'endroit de la vidange complète. Notez également le nom de la personne qui l'a effectuée ou qui a vérifié que le dispositif automatique de chasse fonctionne correctement.



NOTES COMPLÉMENTAIRES :

- La teneur en plomb admissible est indiquée dans le *Règlement de l'Ontario 169/03* (Normes de qualité de l'eau potable de l'Ontario).
- N'enlevez pas les aérateurs lors des vidanges.
- Si, pour un jour ou une semaine donnée, une partie des installations n'est pas utilisée pour offrir des services ou des programmes destinés à des jeunes de moins de 18 ans, alors la vidange n'est pas nécessaire dans cette partie des installations.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la vidange ou les prélèvements pour le plomb, consultez le site Web à l'adresse :

www.ontario.ca/fr/page/eau-potable

Avertissement : L'information qui précède est de nature générale et ne garantit pas l'observation de la loi dans son entièreté. Pour connaître en détail toutes les obligations qui vous incombent selon votre cas particulier, consultez le *Règlement de l'Ontario 243/07* (« Écoles, écoles privées et garderies ») et la *Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable*. Les écoles, les écoles privées et les garderies qui exploitent leur propre réseau d'eau potable sont aussi assujetties au *Règlement de l'Ontario 170/03* (« Réseaux d'eau potable »), qui est assorti d'obligations distinctes.